

**Déclaration au Storting du ministre des Affaires étrangères concernant l'évolution au Sahel et la participation de la Norvège à l'opération MINUSMA de l'ONU (14 juin 2013).**

Traduction du norvégien.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de rendre compte de la situation dans la région du Sahel.

Une grande partie de l'Afrique évolue depuis quelques années dans le bon sens. Dans de nombreux pays, le régime et les institutions démocratiques se renforcent. On observe de nets progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation. Plusieurs pays d'Afrique jouissent d'une croissance économique non négligeable.

L'Union africaine (UA) joue aujourd'hui un rôle plus important qu'il y a seulement quelques années dans la gestion des crises et des conflits, ainsi que dans la promotion des principes démocratiques et d'une intégration économique et politique accrue.

Ces 20 dernières années, le nombre de conflits en Afrique a diminué. Depuis 2000, les populations de plus de 90 % des pays africains ont pu vivre dans la paix.

Nous avons toutes les raisons de nous réjouir de ces tendances, qui sont particulièrement marquées en Afrique sub-saharienne.

Il existe cependant des régions où l'évolution ne se fait pas dans le bon sens.

Ainsi, en Afrique du Nord, plusieurs pays connaissent des bouleversements importants depuis ce qu'on a appelé le printemps arabe. Entre l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne s'étend la région du Sahel, qui constitue une ceinture autour du désert du Sahara et comprend le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan, l'Éthiopie, l'Érythrée, Djibouti et la Somalie. Cette région se caractérise par des tensions, des crises alimentaires fréquentes et un développement économique et social plus faible que dans d'autres parties du continent africain.

Les problèmes se sont nettement accrus ces dernières années, en partie à cause des bouleversements qui secouent les régions plus septentrionales.

Les réseaux criminels se renforcent, surtout dans le trafic des stupéfiants. Différents groupes rebelles deviennent de plus en plus actifs.

Tout ceci se produit dans une région où les frontières entre pays et populations sont tracées dans du sable.

Ce contexte régional, nous devons l'avoir à l'esprit lorsque nous entamons notre engagement au Mali. Car même si le Mali apparaît comme l'épicentre du conflit actuel, la situation du pays est indissociable des défis et des tensions de la région environnante.

En Libye, la situation est confuse. Des factions rebelles demeurent actives à partir de régions situées dans le sud du pays, hors de contrôle des autorités libyennes.

En Tunisie, la progression des forces fondamentalistes est préoccupante. En Algérie, nous avons subi en janvier dernier le dramatique attentat terroriste à In Amenas.

Au Niger, voisin du Mali, les dernières semaines ont été marquées par plusieurs attaques qui donnent des raisons de s'inquiéter et font craindre une propagation du conflit.

Plus au sud, au Nigeria, l'état d'urgence a dû être décrété dans les trois provinces septentrionales suite aux attaques répétées du groupe militant Boko Haram.

Dans l'ensemble du Sahel, des réseaux proches d'Al-Qaïda consolident leur implantation, et ce dans une région aux structures étatiques affaiblies et pratiquement détruites, voire inexistantes, et aux frontières poreuses.

Le conflit irrésolu au sujet du Sahara occidental et l'instabilité au Sahel suscitent d'autre part une frustration et une vulnérabilité croissantes parmi les jeunes des camps de réfugiés en Algérie. Le Secrétaire général de l'ONU a récemment fait part de son inquiétude face à cette situation. La Norvège avait appuyé une extension du mandat de la MINURSO, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, à la surveillance des droits de l'homme, mais ce projet n'a malheureusement pas abouti. Nous soutenons le travail de l'ONU en faveur d'une solution négociée au conflit et pensons que la communauté internationale unie doit faire pression sur les parties pour parvenir à une solution politique.

Monsieur le Président,

Le conflit au Mali doit être considéré, et résolu, en intégrant tout ce contexte politique régional.

J'ai rendu compte à différentes reprises des grandes lignes du conflit, notamment dans ma déclaration de politique étrangère du 12 février dernier. Permettez-moi d'en souligner certains éléments essentiels.

Alors que la démocratie malienne semblait fonctionner, elle s'est effondrée au lendemain du coup d'État militaire de mars 2012. Celui-ci était le résultat de la prise de

contrôle de la partie septentrionale du pays par plusieurs groupes rebelles, aux objectifs très variés. Le Mali connaissait depuis longtemps des tensions régionales et la population du nord du pays n'était pas suffisamment intégrée. Dans la capitale, Bamako, les autorités faisaient face à des menaces d'indépendance et d'instauration d'un régime islamiste fondamentaliste.

Le tournant décisif fut l'intervention militaire de la France le 11 janvier dernier. Elle a stoppé la progression des rebelles vers le sud, avant de libérer la majeure partie du territoire contrôlé par les rebelles.

Cette intervention a recueilli un large soutien politique, tant au Mali qu'au sein de la communauté internationale. La France a reçu une assistance militaire précieuse des forces africaines, principalement du Tchad. Des contingents des autres pays africains ont été déployés dans le cadre d'une opération africaine, la MISMA – la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine.

L'UA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (la CEDEAO) n'ont cependant pas tardé à déclarer que la MISMA aurait besoin de l'aide de la communauté internationale.

Le 25 avril dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a donc décidé à l'unanimité de mettre sur pied une opération dotée d'un mandat en vertu du chapitre VII, la MINUSMA – la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Le rapport sur le Mali présenté par le Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité et récemment publié, prévoit que le transfert d'autorité de la MINUSMA – c'est-à-dire le début de l'opération – s'effectuera le 1<sup>er</sup> juillet, conformément aux prévisions.

Cet engagement de l'ONU permettra d'assurer le financement et de fournir des composantes militaires importantes dont ne disposait pas la MISMA.

Conformément à la résolution du Conseil de sécurité, l'ONU peut avoir recours à tous les moyens nécessaires en vue de protéger les civils et d'appuyer les autorités maliennes pour :

- stabiliser la situation, en particulier dans le nord du pays,
- renforcer l'administration de l'État,
- permettre une action humanitaire,
- sauvegarder le patrimoine culturel, et
- traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Il s'agit donc d'un large mandat, qui ne se limite pas à des tâches sécuritaires : il englobe notamment des missions politiques telles qu'un soutien à l'organisation d'élections et un renforcement de la situation des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Une priorité du gouvernement est que la Norvège apporte son appui et sa participation aux opérations de paix de l'ONU. Pendant trop longtemps, les pays occidentaux ont confié l'essentiel de cette responsabilité à des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, pour pouvoir se concentrer sur des missions comme l'Afghanistan et l'Irak. Cette tendance semble cependant se renverser : plusieurs pays européens manifestent en effet aujourd'hui leur volonté de coopérer à des opérations comme la MINUSMA.

Lorsque l'ONU nous a demandé de participer à la MINUSMA, nous lui avons donné une réponse positive. Nous voulons ainsi contribuer à orienter le conflit au Mali sur une voie plus favorable. Si nous y parvenons, cette région vulnérable connaîtra aussi une plus grande stabilité.

La Norvège fournira des capacités militaires très utiles et très demandées, pour lesquelles elle dispose des compétences souhaitées. Le ministre de la Défense nationale donnera plus de précisions à ce sujet.

Nous avons également informé l'ONU que nous pouvions mettre à disposition des conseillers politiques si c'est souhaitable. Nous disposons de personnels dotés des qualifications nécessaires.

Le gouvernement tient à ce que la MINUSMA, de même que les propres forces du Mali, se conduisent de manière à susciter la confiance de la population. Ceci implique aussi de contrer les actions de représailles et d'autres agressions, comme les violences sexuelles.

Monsieur le Président,

Les efforts de la communauté internationale sont indispensables pour la création d'un espace favorable à un processus politique inclusif. Mais toute aussi décisive est la volonté des propres acteurs du Mali de relever les défis qui ont déclenché le conflit.

Le gouvernement intérimaire malien doit mettre en œuvre sa feuille de route politique, organiser rapidement des élections et mettre en place un nouveau gouvernement. Sa légitimité doit être acquise dans toutes les régions du pays. Nous ne manquons pas de le souligner dans notre dialogue avec les autorités maliennes. Je l'ai justement évoqué lors de mon entretien avec le ministre des Affaires étrangères du Mali à l'occasion du sommet de l'UA le 25 mai dernier.

Afin de garantir une stabilité durable, un processus de réconciliation inclusif doit être engagé. Il est nécessaire de nouer un dialogue avec certains groupes rebelles ainsi qu'un dialogue national beaucoup plus large, intégrant toutes les ethnies. Les femmes doivent y avoir leur place légitime, conformément aux exigences de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Une Commission dialogue et réconciliation a été créée et de premiers contacts ont eu lieu entre le gouvernement malien et le mouvement rebelle dominé par les Touaregs.

Les besoins légitimes de la population doivent être satisfaits, en particulier dans le nord du pays. En même temps, il convient d'éviter une situation susceptible de provoquer un morcellement du pays, dont les conséquences pourraient être dangereuses même au-delà des frontières du pays.

Il sera probablement impossible de parvenir à un quelconque dialogue avec certains groupes rebelles. Mais il est important pour la stabilité dans la région et pour notre propre sécurité que, parallèlement à notre engagement militaire, nous mobilisions des ressources pour consolider les processus politiques et la gouvernance du pays.

Ceci vaut tant pour le Mali que pour son voisin le Niger, particulièrement vulnérable. La Norvège souhaite élargir ses efforts dans ces deux pays en aidant à renforcer leurs institutions, à stimuler le développement et atténuer ainsi le risque de propagation d'un conflit ouvert dans toute la région.

Nous entendons aussi consolider le dialogue politique avec les autres pays de la région – en particulier avec l'Algérie, le Maroc et la Libye en Afrique du Nord et avec le Nigeria et le Ghana en Afrique occidentale. L'objectif de ce dialogue est double : développer les relations bilatérales et évaluer en continu l'évolution et les contributions que la Norvège peut à tout moment apporter. Améliorer le contrôle aux frontières représente un défi crucial, particulièrement difficile à relever.

J'aimerais souligner combien il est important que nous apportions notre concours au renforcement des institutions purement africaines – et plus particulièrement à l'Union africaine. Tels sont les points que j'ai mis en avant lors du sommet de l'UA il y a trois semaines, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), le précurseur de l'UA. L'UA sera un acteur important au Mali, aux côtés de l'ONU et de la CEDEAO.

Le gouvernement contribue déjà à la consolidation de la capacité de l'UA à gérer les crises et les conflits. Ce travail sera poursuivi, dans le cadre d'une démarche large et équilibrée.

Monsieur le Président,

S'engager dans une opération internationale constitue une décision importante. Nous devons avoir à l'esprit les questions suivantes : Pourquoi la Norvège va-t-elle intervenir au Mali ? Quelles auraient été les conséquences d'une passivité de la communauté internationale ?

À mon sens, la contribution norvégienne est motivée par cinq préoccupations :

Tout d'abord, l'évolution au Mali touche à des objectifs essentiels de la politique de développement norvégienne : la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un régime démocratique, des conditions tout à fait primordiales pour une stabilité durable.

Deuxièmement, si nous perdons la bataille contre le trafic de stupéfiants et les autres formes de criminalité organisée dans cette région, les pays européens seront les premiers à en subir les effets.

Troisièmement, des troubles durables et accrus dans la région augmenteront le déplacement de populations vers le nord, en quête d'un avenir meilleur.

Quatrièmement, le développement industriel dans la région sera fragilisé si des mouvements terroristes parviennent à s'implanter plus solidement dans cette partie de l'Afrique.

Nous devons, enfin, empêcher une déstabilisation de l'ensemble de la région. C'est donc le contexte régional qui constitue la motivation d'un large engagement de la Norvège au Mali.